

PROGRAMME

FORMATION LONGUE DIPLOMANTE



D.E.E.S (Diplôme d'Etat d'Éducateur Spécialisé)





SOMMAIRE

Orientations et projet d'ERASME.....	3
a) Des valeurs	3
b) Une histoire	4
Formation Educateur spécialisé.....	5
a) Définition du métier.....	5
b) Public formé : prérequis et admission	6
c) Compétences et objectifs	9
d) Contenu de la formation.....	10
e) Modalités de suivi et d'évaluation	17
f) Tarifs	20
g) Modalités et moyens pédagogiques	21
Contact et accès	



Orientations et projet d'ERASME

a) Des valeurs

L'association ERASME est membre associé des CEMEA¹ et de FAIRE ESS, avec lesquels elle a un lien historique. Elle vise à la promotion d'un modèle d'intervention sociale basé sur la participation des populations, la non-discrimination, l'économie sociale et solidaire afin que chacun puisse être "acteur selon ses moyens, bénéficiaire selon ses besoins". C'est au travers d'actions, de formations, d'expérimentations, de recherches et d'analyses qu'elle construit son action.

Le projet d'ERASME, Institut du travail social, ancré aux principes de l'éducation populaire et de l'éducation nouvelle, met en avant la promotion des individus et de leurs expériences, l'apprentissage par l'activité et la coopération au sein du collectif. Il reprend à son compte les recherches sur le genre et remet en cause le caractère discriminant et arbitraire des normes attribuées aux femmes et aux hommes. Il est fondé sur le respect de la personne dans ses droits et ses aspirations, sur l'importance du milieu de vie et de la culture dans le développement humain, sur les idéaux de laïcité, de liberté, d'égalité et de justice.

Ainsi, à l'Institut, nous visons la qualification des professionnels-acteurs de la cohésion sociale. En ce sens, nous proposons qu'ils construisent les compétences génériques particulières à l'intervention auprès des personnes mais qu'ils soient aussi capables d'intégrer à leur action les dimensions d'environnement social, économique et culturel. Les logiques de territoire, de développement social, d'action collective et coopérative, de lutte contre les discriminations, de réseaux sont travaillées, contribuant à la promotion d'éducateurs-sociaux et à la diversification des profils professionnels en Région.

Une volonté d'ouverture anime les projets de l'Institut du travail social et se traduit par de nombreux liens avec d'autres pays, en particulier, des échanges réguliers existent actuellement avec l'Allemagne, la Hongrie, la Pologne et la Catalogne. Cette ouverture se décline aussi sous la forme de coopérations avec d'autres organismes de formation et l'université ainsi que par l'organisation de séminaires ou de journées d'études.

¹ CEMEA : Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active



b) Une histoire

L'Institut du travail social est géré par l'Association ERASME depuis 2004.

Il est né en 1959 à Viazac (46), dans le cadre des C.E.M.E.A. qui en ont assuré la gestion jusqu'à 2004. Au fil des années, il a participé au mouvement de promotion et de structuration des formations aux professions éducatives et sociales en Midi-Pyrénées. Après avoir formé des moniteurs de maisons d'enfants, il a obtenu les agréments pour les éducateurs spécialisés, les moniteurs éducateurs.

Son inscription dans le mouvement des C.E.M.E.A. l'a conduit à entretenir des relations de proximité avec le Ministère de l'Éducation Nationale en formant des aides-éducateurs et aujourd'hui des Accompagnants.es d'élèves en situation de Handicap, mais aussi avec celui de la DRJSCS en formant des animateurs professionnels.

Il a aussi participé à la création de formations pour les directeurs et cadres du social au sein desquelles il est toujours impliqué.

La composition de l'association et son activité le conduisent à entretenir des relations fortes avec les structures employeurs.

Avec la volonté de prendre en compte les situations de risques et de souffrances psychosociales liées aux mutations et précarités sociales, l'Institut du travail social s'est engagé depuis plusieurs années dans une dynamique de coopération avec le centre hospitalier spécialisé Gérard Marchant à Toulouse. Cette coopération s'est confirmée, avec l'installation en juin 2016 de l'Institut dans l'enceinte du Centre hospitalier.

A la rentrée septembre 2019, l'Institut:

- poursuivra sa formation de moniteur éducateur à Montauban dans le Tarn-et-Garonne ;
- donnera la possibilité de suivre la formation de moniteur éducateur par la voie de l'apprentissage.
- poursuivra le dispositif OASIS HANDICAP, en partenariat avec l'OETH et l'UNAFORIS



Formation Educateur spécialisé

a) Définition du métier

Extraits de l'annexe 1 de l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'état d'éducateur spécialisé

Conditions d'exercice et modalités d'intervention

Dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles, l'éducateur spécialisé/éducatrice spécialisée accompagne, dans une **démarche éducative et sociale globale**, des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration ou d'insertion.

L'éducateur spécialisé/l'éducatrice spécialisée intervient dans une **démarche éthique** et s'inscrit dans une analyse partagée de sa pratique professionnelle dans le **respect de la confidentialité des informations concernant les personnes**.

L'éducateur spécialisé/l'éducatrice spécialisée travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire ou pluriprofessionnelle. Son intervention s'effectue dans le **respect du projet institutionnel et de l'expression de la demande des personnes accompagnées**.

En fonction de son cadre institutionnel et de ses missions, il ou elle est amené.e à organiser et/ou **coordonner des projets** et/ou mobiliser des équipes dans la mise en place d'actions socio-éducatives en interne ou dans le cadre de **travail avec des partenaires et des réseaux d'acteurs du territoire**.

Rôle et fonctions

L'éducateur spécialisé/l'éducatrice spécialisée travaille auprès d'enfants, adultes, familles et groupes en difficulté, en situation de vulnérabilité ou de handicap auprès desquels elle contribue à **créer les conditions pour qu'ils soient protégés et accompagnés, considérés dans leurs droits et puissent les faire valoir**.

L'éducateur spécialisé/l'éducatrice spécialisée contribue au processus de socialisation et d'autonomie des personnes. Elle favorise le **renforcement des liens sociaux et des solidarités dans l'environnement des personnes** et aide à l'épanouissement de la personne.

L'éducateur spécialisé/l'éducatrice spécialisée conçoit, conduit, évalue des actions socio-éducatives dans le cadre de projets personnalisés, crée et met en œuvre des actions mobilisant différentes méthodologies, propose des activités, des médiations et **fait preuve de créativité**.

L'éducateur spécialisé/l'éducatrice spécialisée émet des propositions pour **l'analyse des besoins**, l'évaluation et **l'ajustement des orientations des politiques éducatives ou sociales** menées dans les institutions avec lesquelles elle travaille.

L'éducateur spécialisé/l'éducatrice spécialisée est un ou une professionnel.le du travail social :

« Le travail social vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté. Dans un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation des personnes, le travail social contribue à promouvoir, par des approches individuelles et collectives, le changement social, le développement social et la cohésion de la société. Il ou elle participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement. » (Décret n°2017-877 du 6 mai 2017)



La formation est sanctionnée par l'obtention du Diplôme d'Etat d'Educateur spécialisé (DEES).

La nouvelle réforme des formations en travail social, dont les textes ont été signés le 22 août 2018, classe le DEES au **niveau 2 RNCP ou niveau 6 CNCP et lui attribue le grade licence** pour les candidats.es démarrant cette formation depuis septembre 2018.

b) Public formé : prérequis et admission

1. PRÉ-REQUIS ET ADMISSION

L'admission en formation est organisée conformément à la procédure prévue par le décret n°2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social. **Pour s'inscrire à la formation d'éducateur spécialisé, les candidats /candidates doivent remplir l'une des trois conditions ci-dessous :**

ETRE TITULAIRE SOIT :

- du baccalauréat,
- ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV¹,
- ou bénéficiaire d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

Pour les candidats/candidates souhaitant bénéficier de cette 3^{ème} possibilité de validation d'acquis, Erasme, Institut du travail social propose la procédure suivante :

- ↳ Les candidats/candidates remplissent un dossier téléchargeable sur le site internet de l'institut et le renvoie avec les pièces demandées.
- ↳ Si l'étude du dossier est satisfaisante, une rencontre du candidat ou de la candidate est organisée pour effectuer une vérification du niveau d'expression écrite.

L'ADMISSION

L'admission se fait en deux temps :

1. Etude d'un dossier déposé au moment de l'inscription,
2. Pour les candidatures pré-retenues suite à l'étude du dossier, passage d'un entretien destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat ou de la candidate à l'exercice de la profession d'éducateur spécialisé/éducatrice spécialisée.

Il n'y a plus d'épreuve écrite d'admissibilité.

¹ La liste des titres ou diplômes de niveau IV inscrits au répertoire national des certifications professionnelles est consultable sur le site internet : www.cncp.gouv.fr



2. PROCEDURES D'INSCRIPTION 2020

En application de la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiant.es, une procédure nationale d'inscription « **Parcoursup** » pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur a été mise en place. Cette procédure d'inscription sur Parcoursup s'applique depuis 2019 aux formations en travail social, dont le diplôme d'état d'éducateur spécialisé.

Attention : Les modalités de fonctionnement de Parcoursup pour la rentrée 2020 ne sont pas encore décidées par le Ministère de l'enseignement supérieur. Nous vous donnons ci-dessous des informations sur le fonctionnement de Parcoursup en 2019. Ces modalités sont donc susceptibles d'évoluer en 2020.

La procédure d'inscription sur Parcoursup concerne la très grande majorité des candidats/candidates, sans limite d'âge :

- Les lycéens/lycéennes en classe de terminale préparant le baccalauréat ou un diplôme équivalent,
- Les étudiant.es en réorientation, et ceci quel que soit le diplôme universitaire déjà obtenu,
- Les apprenti.es,
- Les personnes souhaitant reprendre des études après interruption,
- Les demandeurs/demandeuses d'emploi.

Seul.es les candidats/candidates ci-dessous ne sont pas concernés.es par Parcoursup :

- les candidat.es relevant de la formation continue, c'est-à-dire les personnes en situation d'emploi au moment de l'inscription et dont la formation sera prise en charge financièrement par leur employeur,
- les étudiants /étudiantes étrangères/étrangères hors Union Européenne.

Cette procédure nationale sur Parcoursup permet de formuler des vœux d'inscription dans les formations souhaitées (10 vœux maximum). Chaque choix d'une formation préparant à un diplôme spécifique dans un établissement compte pour un vœu.

Pour les candidat.es en situation d'emploi et dont la formation sera prise en charge financièrement par leur employeur, une procédure d'inscription sur dossier est proposée par notre centre de formation ; ce dossier est à télécharger sur notre site internet et il doit nous être renvoyé par voie postale. **L'inscription peut se faire dès maintenant.**

Le **calendrier d'inscription 2020 sur Parcoursup** n'est pas encore arrêté par le Ministère de l'enseignement supérieur mais il sera sûrement assez semblable à celui appliqué en 2019 :

1. Ouverture de la plateforme Parcoursup fin décembre pour découvrir les offres de formation ;
2. De fin janvier à mi-mars phase de dépôt des vœux par les candidat.es ;
3. Complétude des dossiers d'inscription et **confirmation des vœux** jusqu'à fin mars ;
4. **Examen des dossiers** des candidat.es par les établissements de formation et **organisation des épreuves d'admission** entre début avril et début-mai ;
5. **Réponse des établissements et de choix des candidats/candidates** de mi-mai à mi-juillet.



3. ALLEGEMENT ET DISPENSE DE FORMATION

La nouvelle réglementation du Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEES) est plus restrictive en matière de possibilité d'allègements de formation ou de dispenses de certification.

ALLEGEMENTS DE FORMATION

L'arrêté du 22 août 2018 relatif au DEES précise qu'« **à l'entrée en formation, les candidats/candidates font l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle. A l'issue de ce positionnement, ils ou elles peuvent bénéficier d'un allègement de formation dans la limite d'un tiers de la durée de la formation** ».

Les allègements sont donc étudiés qu'à l'issue des résultats aux épreuves d'admission et ils doivent être soumis à l'avis d'une commission pédagogique de la formation. Cette nouvelle réglementation ne permettait pas en l'état de répondre aux demandes d'allègement qui sont faites par des candidats/candidates souhaitant savoir s'ils ou elles pourront bénéficier d'un allègement d'un an avant de s'inscrire à la formation.

Erasmus, Institut du travail social a souhaité améliorer cette situation. Pour ce faire, l'institut a soumis à l'avis de cette commission pédagogique, un cadre identifiant des diplômes pouvant ouvrir à cette possibilité de bénéficier d'un allègement de la première année de formation.

La commission pédagogique a émis un avis favorable pour que les candidats/candidates titulaires d'un des diplômes ci-dessous et obtenus avec mention puissent bénéficier de cette possibilité d'allègement d'un an :

- DUT carrières sociales,
- Licence ou MASTER 1 en sciences humaines ou sociales (sciences de l'éducation, psychologie, sociologie) ou licence professionnelle dans les domaines de l'éducation, l'animation, le travail social,
- MASTER 2 quelle que soit la spécialité.

Si vous êtes titulaire d'un des diplômes ci-dessus obtenu avec mention, vous saurez que votre demande sera étudiée avec un avis favorable, même si la décision définitive ne vous sera donnée qu'à l'issue des résultats aux épreuves d'admission comme le précise la réglementation.

Par contre si vous possédez un autre diplôme et que vous souhaitez faire une demande d'allègement, Erasmus, Institut du travail social ne sera en mesure de vous répondre qu'à l'issue de la phase d'admission.

DISPENSE DE FORMATION

Seul.es les titulaires des diplômes d'Etat d'assistant de service social, d'éducateur technique spécialisé, d'éducateur de jeunes enfants ou de conseiller en économie sociale familiale, obtenus à partir de juillet 2021 dans le cadre de la nouvelle réglementation, pourront bénéficier de dispenses de formation du DEES. **Les titulaires de ces 4 diplômes pourront, à partir de la rentrée septembre 2021, bénéficier des allègements et dispenses de certifications des DC3 et DC4.**

Il n'y a plus de dispenses d'épreuves de certification pour les titulaires du diplôme d'Etat de moniteur éducateur justifiant de deux ans d'expériences professionnelles.



c) Compétences et objectifs

DOMAINES DE COMPETENCES (DC)

Annexe 1 de l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'état d'éducateur spécialisé

DC1 : La relation éducative spécialisée

- Accueillir la personne dans le respect de sa singularité et dans une démarche éthique
- Identifier et analyser les besoins, les attentes et les ressources de la personne ou du groupe
- Accompagner la personne dans la compréhension et l'appropriation du cadre et des règles
- Contribuer au développement et au maintien de l'autonomie de la personne
- Accompagner à l'exercice de la citoyenneté
- Créer des espaces et des temps propices au travail éducatif
- Utiliser le quotidien individuel et collectif comme support à la relation éducative
- Rechercher et soutenir la participation des personnes dans l'accompagnement éducatif
- Soutenir la personne dans l'accès à ses droits
- Favoriser le développement des capacités de la personne
- Favoriser et soutenir les dynamiques collectives

DC2 : Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés

- Créer les conditions de la participation de la personne dans les différentes étapes de l'accompagnement éducatif
- Etablir un diagnostic socio-éducatif partagé
- Co-construire avec la personne, ou son représentant, un projet d'accompagnement à partir d'une analyse partagée de la situation
- Concevoir et mettre en œuvre une intervention socio-éducatif individuelle ou collective
- Mettre en œuvre le suivi du projet socio-éducatif et évaluer les effets des actions menées
- Réajuster ses pratiques dans le cadre du projet socio-éducatif

DC3 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle

- S'inscrire dans un travail d'équipe et dans une dynamique institutionnelle
- Assurer en équipe la cohérence de l'action socio-éducatif
- Elaborer, gérer et transmettre de l'information dans un cadre éthique et dans le respect des droits des personnes
- Rédiger des écrits professionnels
- Appréhender et mobiliser l'environnement numérique
- Représenter le service, l'établissement, l'institution

DC4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

- Mobiliser les acteurs nécessaires à la mise en œuvre du projet socio-éducatif
- Construire et entretenir une relation partenariale
- Contribuer à la réflexion, la formalisation et l'utilisation d'outils d'évaluation
- Rendre compte de l'expérience de terrain pour aider à l'évaluation des dispositifs de politiques publiques et au respect des droits fondamentaux



d) Contenu de la formation

La formation d'éducateur spécialisé est d'une durée de **3 ans**² et elle est composée de :

- ↳ 1 450 heures de formation en centre de formation,
- ↳ 2 100 heures de formation en situation professionnelle,
- ↳ 1 500 heures de travail personnel.

L'organisation de la formation d'éducateur spécialisé à ERASME, Institut du travail social et la progression des acquisitions s'appuient sur cinq dimensions :

1. **Des temps de formation commune avec les étudiant.es en formation d'assistant/assistante de service sociale à l'Institut de formation de la Croix Rouge** de Toulouse.
2. Une **diversité de mises en situation professionnelle** visant à la fois l'appropriation d'un territoire d'intervention, la coopération pluri-professionnelle, le partenariat interinstitutionnel, le développement du pouvoir d'action des usagers/usagères et le développement de capacités d'initiatives des professionnels/professionnelles face à des situations complexes.
3. Un dispositif de **double certification avec la licence des sciences de l'éducation** pour les étudiant.es suivant le cursus complet en trois ans.
4. La **possibilité de vivre des expériences de mobilité internationale** et l'ancrage de la formation sur l'espace européen.
5. **Une participation d'usagers/usagères** dans les dispositifs de formation.

Des temps communs de formation avec les étudiant.es assistant.es de service social

Afin d'acquérir une culture professionnelle commune pour développer la coopération et la complémentarité entre travailleurs sociaux et améliorer l'accompagnement des personnes confrontées le plus souvent à de multiples difficultés, nous avons défini un dispositif de formation commune pour les étudiant.es préparant le DEES dans notre établissement et celles et ceux préparant le DEASS à l'IRFSS Occitanie Croix Rouge.

A partir de leur première année de formation, en plus du suivi en commun de 200 heures de formation encadrées par des enseignant.es chercheur.es du département des Sciences de l'Education de l'université Jean Jaurès de Toulouse (cf. paragraphe ci-après), les étudiant.es inscrit.es à la formation du DEES ou du DEASS, suivent un parcours commun de formation d'une durée de près de 300 heures visant l'acquisition de compétences et de connaissances transversales et d'une culture commune de travailleur social.

Les temps communs de formation sont planifiés au cours des trois années :

Première année : module étude d'un territoire

Afin que les futurs travailleurs sociaux inscrivent leur action individuelle et collective d'accompagnement des personnes dans une perspective de développement social, un dispositif commun autour de l'étude de territoire est mis en œuvre au premier semestre de la formation.

Seconde année : module sur la transition numérique

² Possibilité d'allègements d'un an maximum. Cf. chapitre 3 p.8



Pour accompagner les impacts des TIC sur les usages des personnes accompagnées et ceux des travailleurs sociaux, un module commun de formation sur la transition numérique est organisé au cours de la seconde année.

Troisième année : module d'approfondissement professionnel

Un parcours d'approfondissement des enjeux professionnels du travail social servira d'étayage à la professionnalisation dans ses dimensions techniques et éthiques. Il permettra à chaque étudiant.e de :

- ☞ appréhender sa responsabilité de travailleur social en tant qu'acteur.trice de changement et d'innovation.
- ☞ s'appuyer sur des références théoriques et la réalité de terrain pour développer une expertise transférable à différents champs de l'intervention sociale.

Formation à la coopération entre professionnels/professionnelles du social et du sanitaire

Au cours des trois années, des séquences de formation commune sur le savoir coopérer sont proposées aux étudiant.es en formation d'assistant de service social ou de soins infirmiers à la Croix Rouge et d'éducateur spécialisé à Erasme, Institut du travail social.

Une alternance permettant la découverte de nouvelles pratiques

Les 2 100 heures de formation en milieu professionnel sont réparties en six situations individuelles ou collectives différentes permettant une progression des acquisitions et des mises en responsabilité :

- Semestre 1 : 70 heures de formation pratique réalisées en petites équipes avec les étudiant.es en formation d'assistant/assistante de service social pour étudier un territoire. Les sites professionnels sont trouvés par Erasme, Institut du travail social, l'IRFSS Occitanie Croix Rouge et le Conseil Départemental de Haute-Garonne.
- Semestres 1 et 2 : Période « d'immersion auprès d'un public » de 200 heures permettant d'expérimenter une démarche de projet auprès d'un public et de développer des capacités d'initiative et de créativité. Sites professionnels collectifs proposés par ERASME, Institut du travail social.
- Semestre 2 : réalisation d'un stage individuel de 300 heures centré sur la découverte des métiers et des publics de l'éducation spécialisée.
- Semestre 3 : réalisation d'un stage collectif de 300 heures centré sur le développement social et la coopération entre les acteurs sur un territoire. Les sites de stage sont trouvés par Erasme Institut du travail social.
- Semestres 4 et 5 : réalisation d'un stage individuel de 950 heures permettant la conduite d'une action en responsabilité, l'étayage d'un positionnement éducatif et éthique et la construction d'une position professionnelle.
- Semestre 6 : réalisation d'un stage de 280 heures permettant la mise en œuvre d'un projet individuel en lien avec le projet professionnel.

L'organisation de stages collectifs proposés par Erasme, Institut du travail social aux semestres 1 et 3 assure aux étudiant.es en début de formation et de rentrée scolaire la garantie d'avoir un stage de qualité. Elle développe les compétences de coopération et de travail d'équipe des étudiant.es. Elle permet d'accompagner des projets de sites professionnels.



La possibilité de vivre des expériences de mobilité internationale et l'ancrage de la formation sur l'espace européen

Dans le cadre d'un programme de l'Office Franco-Allemand de la Jeunesse, tous les étudiant.es participent à un échange collectif franco-allemand-hongrois-polonais de deux semaines durant la première année.

La formation favorise la possibilité de suivre à l'étranger un stage professionnel ou une mobilité académique lors de la 2^{ème} ou 3^{ème} année de formation. Un dispositif de mobilité internationale porté par la Région Occitanie accompagne financièrement les projets des étudiant.es.

Des contenus de formation sont élaborés à partir des résultats de projets de recherche-action dans lesquels ERASME, Institut du travail social est impliqué, en particulier dans l'espace transfrontalier franco-espagnol.

Une formation ouverte sur la recherche et un dispositif de double certification avec une licence des sciences de l'éducation

Si les modalités d'accompagnement socio-éducatif des personnes en situation de vulnérabilité, d'handicap ou de précarité sont en évolution permanente, les recherches en travail social sont de plus en plus nombreuses et les savoirs produits nécessitent une actualisation des programmes de formation. Pour cette raison, ERASME, Institut du travail social a fait le choix de développer ses coopérations avec les universités et les réseaux de recherche.

L'intégration d'unités d'enseignement de la licence des sciences de l'éducation

Dans le cadre du dispositif de double certification avec la licence des sciences de l'éducation suivi par les étudiant.es suivant le cursus complet de la formation d'éducateur spécialisé à ERASME Institut du travail social, quatre unités d'enseignement de 50 heures chacune sont intégrées dans le programme au cours des trois années de formation :

- **Semestre 1 : une première UE permet la découverte des sciences de l'éducation.**
Historique, finalités, enjeux scientifiques et sociétaux des sciences de l'éducation.
Intérêt des Sciences de l'éducation pour la science en général et les champs pratiques et professionnels de l'éducation. Positionnement des sciences de l'éducation à partir de l'analyse de ses rapports à d'autres disciplines universitaires.
- **Semestre 4 : une seconde UE permet une initiation à la démarche de recherche.**
Plusieurs démarches de recherche bien contextualisées aux sciences de l'éducation sont présentées dans cette UE qui renvoient à des types de recherche différents : recherche fondamentale de terrain (déductive), recherche exploratoire (inductive), recherche-action, recherche-intervention, recherche praxéologique, etc.
La culture épistémologique et méthodologique est mobilisée dans cette UE.
Il s'agit d'explicitier les postures, les conceptions, les finalités de recherche et de faire jouer alors les techniques de recherche dans ce cadre épistémologique et méthodologique.
- **Semestre 5 : la 3^{ème} UE présente des cadres d'analyse et des outils méthodologiques utilisés en sciences de l'éducation pour analyser le travail en éducation.**
Plusieurs regards sont proposés : l'analyse des contextes socio-organisationnels du travail, les représentations professionnelles et l'analyse des activités opérées par les personnels éducatifs en situation de travail.
Ces apports conceptuels et méthodologiques aident les étudiant.es à mener une analyse rigoureuse de leur pratique professionnelle et à construire d'un point de vue scientifique des perspectives d'évolutions potentielles.



- **Semestre 6 : la 4ème UE amène les étudiant.es à analyser collectivement des situations variées de professionnalisation en s'appuyant sur des approfondissements conceptuels.**

Cette UE se déroule en quatre temps. Le premier temps consiste en une présentation des divers concepts scientifiques pouvant être mobilisés pour opérationnaliser une analyse universitaire de situations de professionnalisation. Le deuxième temps est consacré aux présentations orales de situations autobiographiques choisies par les étudiant.es, aux questionnements groupaux que soulèvent ces présentations, à la mise en relation entre ces situations vécues et les éléments théoriques et conceptuels permettant de mener à bien l'analyse de telles situations. Lors du troisième temps, par petits groupes, les étudiant.es élaborent un dossier collectif. Lors du quatrième temps, ils le présentent au grand groupe.

Outre la découverte de la culture universitaire, ces quatre UE de la licence des sciences de l'éducation permettent l'acquisition de concepts scientifiques du champ éducatif et l'appropriation d'une démarche professionnelle rigoureuse s'appuyant sur une méthodologie de recherche.

Le dispositif de double certification avec la licence des sciences de l'éducation, l'augmentation des interventions d'universitaires et de chercheurs/chercheuses dans la formation, les passerelles entre notre formation et des formations universitaires, notre implication dans des projets de recherche nationaux ou internationaux sont autant de leviers sur lesquels Erasme, Institut du travail social s'appuie pour inscrire les étudiant.es en formation d'éducateur spécialisé dans une veille scientifique.

Une participation d'usagers/usagères dans les dispositifs de formation

Afin de garantir une plus grande pertinence et efficacité des dispositifs d'intervention socio-sanitaires et des modalités d'accompagnement des personnes concernées, ERASME, Institut du travail social favorise l'intervention d'usagers/usagères dans la formation. En effet, les savoirs issus de l'expérience de vie des personnes en situation de handicap, d'exclusion sociale ou de grandes difficultés est irremplaçable. Vivre concrètement une situation ou se la représenter sans l'avoir réellement vécue est différent. La personne qui ne vit pas une situation ne peut, de l'extérieur, que l'imaginer, s'en faire une idée. L'appréhension intellectuelle d'une situation ne peut être que partielle, il lui manque un élément crucial : le vécu et tout ce qu'il génère, non seulement en termes de sentiments, d'émotions ressenties mais également en termes cognitifs. Seule la personne qui a réellement vécu une expérience est en capacité de décrire la façon dont elle l'a perçue.



Présentation des modules de formation

Semestre 1 : Septembre à janvier inclus

Finalités du semestre :

- Appréhender l'éducation spécialisée dans son environnement local, social et institutionnel
- S'ouvrir à des approches internationales.

Modules	durée totale	centre	formation pratique	travail personnel	ECTS
M1 S'informer et s'organiser	58	58	0	0	2
M2 Réaliser une étude de territoire	248	128	70	50	9
M3 Interagir auprès d'un public	223	48	145	30	8
M4 Intégrer une approche interculturelle et vivre une expérience de mobilité internationale	87	52	0	35	3
M5 UE FAC Découvrir les sciences de l'éducation	224	52	32	140	8
Total	840	338	247	255	30

Formation commune avec les ASS de l'IRFSS Croix Rouge : réalisation d'une étude de territoire

Enseignements assurés par le département des Sciences de l'Education de l'Université : UE découverte des sciences de l'éducation et de leur apport

Semestre 2 : Février à juin inclus

Finalités du semestre :

- Découvrir l'exercice du métier et acquérir la démarche de projet.

Modules	durée totale	centre	formation pratique	travail personnel	ECTS
M6 Agir auprès d'un public et réaliser un projet d'activité	422	113	200	109	15
M7 S'organiser et coopérer	159	65	60	34	6
M8 Appréhender les interactions individus et social	161	49	63	49	6
M9 Se préparer à la mobilité internationale et intégrer une approche interculturelle	98	35	0	63	3
Total	840	262	323	255	30

Formation commune avec les ASS de l'IRFSS Croix Rouge : Formation à la coopération entre professionnels du social et du sanitaire (module étalé sur les semestres 2, 4, 5 et 6)

Semestre 3 : Septembre à janvier inclus



Finalités du semestre :

- Agir et coopérer avec les acteurs d'un territoire et développer la participation des personnes concernées.

Modules	durée totale	centre	formation pratique	travail personnel	ECTS
M10 S'informer et s'organiser	112	48	21	43	4
M11 Agir sur un territoire et favoriser la participation	532	178	255	99	19
M12 Situer son intervention et ses missions	196	40	94	62	7
Total	840	266	370	204	30

Semestre 4 : Février à juin inclus

Finalités du semestre :

- Engager une intervention professionnelle en situation de responsabilité ;
- Travailler en équipe dans le cadre d'une dynamique institutionnelle.

Modules	durée totale	centre	formation pratique	travail personnel	ECTS
M13 Communiquer et s'inscrire dans un travail d'équipe	281	55	175	51	10
M14 Agir et construire un questionnaire professionnel avec 35h de parcours optionnels sur la connaissance d'un champ d'intervention (4 options)	251	85	104	62	9
M15 Option 1 Licence sciences de l'éducation : UE FAC S'initier aux méthodes de recherche	196	52	109	35	7
M15 Option 2 parcours allégé : Préparation certification du DC2-2	196	52	109	35	7
M16 Intégrer le genre dans le travail social	56	21	21	14	2
M17 Comprendre, gérer et prévenir les situations de violence	56	21	21	14	2
Total	840	234	430	176	30

Formation commune avec les ASS de l'IRFSS Croix Rouge :

- Module sur la transition numérique
- Formation à la coopération entre professionnels du social et du sanitaire

Enseignements assurés par le département des Sciences de l'Éducation de l'Université : UE Initiation à la démarche de recherche



Semestre 5 : Septembre à janvier inclus

Finalités du semestre :

- Approfondir une question sociale ;
- Construire et étayer un positionnement éducatif et éthique.

Modules	durée totale	centre	formation pratique	travail personnel	ECTS
M18 Analyser une question sociale et appréhender sa responsabilité de travailleur social Avec 63h de parcours optionnels d'approfondissement commun avec les ASS de l'IRFSS Croix Rouge et les ES de l'Institut Saint-Simon ARSEAA (12 options)	420	86	234	100	15
M19 Etudier une situation en mobilisant des connaissances et des outils d'analyse avec 52h de parcours optionnels : - Option 1 Option 1 Licence sciences de l'éducation : UE FAC Analyse de l'activité - Option 2 parcours allégé	261	74	142	45	9
M20 Positionner et expliciter sa pratique professionnelle	159	50	74	35	6
Total	840	210	450	180	30

Formation commune avec les ASS de l'IRFSS Croix Rouge :

- Module approfondissement professionnel
- Formation à la coopération entre professionnels du social et du sanitaire

Enseignements assurés par le département des Sciences de l'Education de l'Université : UE Outils méthodologiques pour analyser le travail en éducation

Semestre 6 : Février à juin inclus

Finalités du semestre :

- Conduire une action en responsabilité ;
- Evaluer, affirmer et expliciter son positionnement professionnel.



Modules	durée totale	centre	formation pratique	travail personnel	ECTS
M21 Etayer et affirmer un positionnement professionnel	400	58	140	202	14
M22 Finaliser son mémoire professionnel avec 52h de parcours optionnels : - Option 1 Option 1 Licence sciences de l'éducation : UE FAC Professionnalisation - Option 2 parcours allégé :	440	82	140	218	16
Total	840	140	280	420	30

Formation commune avec les ASS de l'IRFSS Croix Rouge : Formation à la coopération entre professionnels du social et du sanitaire

Enseignements assurés par le département des Sciences de l'Education de l'Université : UE Analyse de situations de professionnalisations

e) Modalités de suivi et d'évaluation

DISPOSITIFS PEDAGOGIQUES DE SUIVI DES ETUDIANT.ES

Plusieurs dispositifs pédagogiques permettent aux étudiant.es de faire le point et de s'exprimer sur le déroulement de leur formation.

Le groupe de suivi :

Animé par des formateurs/formatrices permanent.es, il a pour fonction prioritaire d'aider l'étudiant/l'étudiante, engagé.e à la fois dans son projet de formation et dans le dispositif pédagogique d'ERASME, Institut du travail social, à comprendre ce que signifie être en formation professionnelle d'éducateur spécialisé.

Il permet :

- ↻ l'identification des écarts entre les résultats ou les positionnements de l'étudiant/étudiante et les objectifs de la formation,
- ↻ l'élucidation de ses représentations du métier et de la formation,
- ↻ l'explicitation de la démarche globale d'apprentissage de l'étudiant/étudiante,
- ↻ le suivi et l'aide à la recherche de stage pratique ainsi que la validation des choix de stage pratique.

Les groupes d'analyse de la pratique (GAP) ou d'élaboration professionnelle :

Ces espaces visent à la fois à permettre une analyse des situations professionnelles rencontrées durant les périodes de stage et à aider les étudiant.es dans l'élaboration d'un positionnement professionnel en référence à des modèles professionnels et éducatifs, des systèmes de valeurs et des concepts théoriques. Ces espaces sont animés par des professionnels/professionnelles en exercice et des formateurs/formatrices.



Le conseil de promotion

Aux deux dispositifs précédents centrés sur les processus d'apprentissage et sur le projet de l'étudiant/étudiante, s'ajoute une autre instance collective : le conseil de promotion. Il a pour objet :

- ↪ le déroulement de la formation pour la promotion concernée et le fonctionnement du collectif,
- ↪ la participation des personnes en formation à des projets spécifiques.

Au-delà de son objet, cette instance sert de travaux pratiques pour l'apprentissage du travail en équipe et l'acquisition de compétences du DC3.

Les délégué.es de promotion siégeant au conseil d'établissement sont élu.es ici. Deux formateurs/formatrices permanent.es participent au conseil de promotion.

Le suivi individuel du contrat de formation (SIC)

Nous avons institué un dispositif de suivi individuel du contrat de formation pour chaque étudiant/étudiante à l'issue de chaque semestre de formation. Il est assuré par les formateurs/formatrices référent.es de la formation. Le SIC a pour but de vérifier le bon déroulement de la formation et de négocier les éventuelles adaptations nécessaires.

Ce dispositif de suivi individuel du contrat de formation a pour fonction :

- ↪ le suivi formel du déroulement du parcours de formation d'un étudiant/d'une étudiante de son entrée à sa sortie de l'Institut ;
- ↪ veiller à ce que soient traités les écarts par rapport au prévisionnel et les difficultés rencontrées ;
- ↪ enclencher les dispositifs d'alerte ou mesures de remédiation en cas de nécessité ;
- ↪ s'assurer de la négociation et du traitement des ajustements du parcours ;
- ↪ tenir à jour le livret de formation et rédiger la synthèse de l'évaluation finale ;
- ↪ traiter les demandes d'individualisation du parcours de formation.

Ces dispositifs d'évaluation, en particulier les groupes de suivi et le suivi individuel du contrat (SIC), permettent de faire le point sur le déroulement de la formation tout au long du parcours de l'étudiant/étudiante.

Lorsque des difficultés particulières sont identifiées, le formateur/la formatrice référent.e du parcours de l'étudiant/étudiante peut proposer des aménagements ou des aides. Ces dispositifs d'évaluation et de suivi visent à éviter le cumul de difficultés et des retards trop importants dans la progression des acquisitions.

EVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

Evaluation des modules :

La formation est organisée en modules répartis sur les six semestres. Chaque module fait l'objet d'une évaluation et d'une validation spécifique. L'évaluation est sanctionnée soit par une note / 20 (UE FAC et certifications internes), soit par une appréciation globale (validé / non validé).

Il n'y a pas de compensation entre les modules. Les ECTS sont attribués lorsque le module est validé. Si un module n'est pas validé, un travail de rattrapage est réalisé au semestre suivant.

Evaluation globale pour chaque semestre

A la fin de chaque semestre, une évaluation globale est réalisée pour chaque étudiant/étudiante. Les 30 ECTS du semestre sont attribués à l'étudiant/l'étudiante si tous les modules ont été validés. Si le semestre n'est pas validé dans sa totalité, un travail supplémentaire est demandé à l'étudiant/l'étudiante au cours du semestre ou de l'année suivant ; ce travail est l'objet d'une nouvelle évaluation.



Evaluation globale pour chaque année de formation

A la fin de chaque année de formation, une commission de validation statue sur le passage des étudiant.es dans le cycle annuel suivant.

Validation de la licence des Sciences de l'Éducation

Tous les étudiants/étudiantes suivant le cursus complet en trois ans sont inscrit.es à l'université par Erasme, Institut du travail social, pour valider la licence des sciences de l'éducation. Une convention signée avec l'université de Toulouse reconnaît, par équivalence de programme et à l'obtention du DEES, 29 des 33 unités d'enseignement de la licence. Les étudiant.es doivent donc suivre et valider les 4 autres unités d'enseignement de la licence qui sont intégrées dans les 1 450 heures de formation du programme.

PRESENTATION A L'ÉPREUVE FINALE ORGANISÉE PAR LE RECTORAT

A l'issue de la formation, le centre de formation présente auprès du Rectorat les candidats/candidates au diplôme qui satisfont aux conditions suivantes :

- les 150 crédits ECTS des cinq premiers semestres de la formation sont validés,
- le livret de formation dûment complété ainsi que le mémoire de pratiques professionnelles en deux exemplaires ont été remis dans les délais,
- le taux d'absentéisme est inférieur à 15%.

Au cours du semestre 6, avant de confirmer les inscriptions auprès du Rectorat, la situation des candidat.es ne remplissant pas ces trois conditions fait l'objet d'une évaluation par une commission réunissant les formateurs/formatrices de la filière éducateur spécialisé, les délégué.es de promotion et la direction pédagogique du centre de formation. Les propositions de cette commission sont présentées à la commission pédagogique de la formation qui donne son avis sur la présentation ou non de ces étudiants/étudiantes au diplôme.

Conformément à l'article 9 de l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé et en s'appuyant sur l'avis de la commission pédagogique, la direction d'ERASME, Institut du travail social décide de confirmer ou non auprès du Rectorat les inscriptions des candidats/candidates au diplôme.

MESURE DE LA SATISFACTION DES ÉTUDIANTS/ÉTUDIANTES

Chaque année, le dernier jour de la formation, les étudiant.es remplissent, individuellement et de manière anonyme, un questionnaire permettant de recueillir leurs appréciations. Ce questionnaire fait suite à un temps de bilan oral où chaque étudiant/étudiante est invité.e à s'exprimer sur les différentes rubriques du questionnaire. Les résultats des 3 questionnaires annuels sont ensuite analysés pour obtenir un bilan par promotion.



f) Tarifs

COUT DES EPREUVES D'ADMISSION

Les informations relatives aux tarifs des :

- Frais d'inscriptions aux épreuves
- Frais de scolarité (si ADMIS aux épreuves)

sont disponibles sur notre site internet www.erasme.fr

ATTENTION : Les coûts d'inscription une fois versés sont acquis et ne feront en aucun cas l'objet de remboursement

CONTRIBUTION DE VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS

Tous les étudiants/étudiantes admis à la formation d'éducateur spécialisé (sauf les salariés/salariées dont la formation est prise en charge) sont tenu.es de régler la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) instituée par la Loi « Orientation et réussite des étudiants/étudiantes » promulguée le 8 mars 2018. Elle est d'un montant annuel de 90 €. Les bénéficiaires des bourses sanitaires et sociales de la Région Occitanie peuvent demander le remboursement de cette contribution.

Cette contribution est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants/étudiantes et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article L. 841-5 du code de l'éducation).



g) Modalités et moyens pédagogiques

La progression des acquisitions des compétences est organisée sur un rythme semestriel.

Plusieurs espaces différenciés offrent une variété de situations d'apprentissage :

- Temps de formation en commun avec les assistant.es de service social de l'IRFSS Croix Rouge,
- Enseignements assurés par le département des Sciences de l'éducation de l'université,
- Périodes de formation en milieu professionnel,
- Séquences de formation spécifique sur le métier d'éducateur spécialisé au sein de notre établissement,
- Expériences d'échanges internationaux ou de mobilité de stage.

ERASME, Institut du travail social propose plusieurs modalités d'enseignement et méthodes de formation qui s'appuient sur :

- La mobilisation des personnes en formation sur ce qui fait question pour elles et leur implication dans la recherche de réponses ;
- La responsabilisation dans la gestion de l'alternance ;
- La dynamisation de l'expérience du collectif, du fonctionnement institutionnel, des démarches coopératives et en réseaux ;
- L'implication dans l'activité, l'expérimentation, l'innovation ;
- L'interrogation des places au-delà des rapports formateur-formatrice/étudiant-étudiante et le rapport au savoir ;
- L'expérimentation des méthodes de projet, d'évaluation et d'investigation ;
- L'accompagnement et le soutien dans le parcours.

L'expérimentation : s'organiser pour agir et produire

Les étudiants/étudiantes mobilisent leurs connaissances et leur sens pratique pour comprendre ce qui se passe, concevoir et conduire une action, en rendre compte et en tirer des leçons plus générales.

Des savoirs pour élucider et comprendre

Les contenus théoriques fournissent aux étudiant.es des théories explicatives destinées à élargir et à structurer leur compréhension des situations. Cette appropriation de savoirs académiques, des savoirs expérientiels ou de savoirs pratiques est programmée en fonction des objectifs de chaque étape de l'alternance.

La régulation collective : prendre du pouvoir et des responsabilités

Des instances spécifiques et régulières (réunion de promotion, conseil d'établissement, ...) permettent aux étudiant.es d'exercer un pouvoir d'influence sur les conditions de leur formation. Ce faisant, chacun/chacune s'y entraîne à la négociation dans un collectif organisé et à la manière d'y prendre place.

L'articulation théorie/pratique

L'alternance est un facteur structurant du processus global d'apprentissage. Elle permet un maillage des objectifs des sessions théoriques et pratiques. L'alternance terrain / institut de formation est soutenue par des séquences régulières d'analyse de la pratique conduites par des éducateurs/ éducatrices en poste et par des commandes de travail spécifiques à chaque période de formation pratique en relation avec les apports théoriques dispensés au centre de formation au cours de chaque étape.



LES MOYENS PEDAGOGIQUES

L'accès au fonds documentaire

Le centre de documentation met à disposition un fonds documentaire diversifié et évolutif prenant en compte la couverture des thématiques traditionnelles : **action sociale, handicap, cadre juridique, sociologie, psychopédagogie, école, questions sociales**, ... Mais aussi, des thématiques actuelles dans des champs d'intervention diversifiés : **Développement social, économie solidaire, pratiques de réseau et de partenariat, médiation, interculturel, mixité sociale et de genre, laïcité...**

L'espace informatique et les photocopies

10 postes de travail sont disponibles, 7 sont en libre accès au sein de l'espace informatique et 3 sont accessibles au sein du centre ressources documentaires. Il est possible de réaliser des impressions et des photocopies de documents à partir d'un photocopieur relié au réseau.

Les supports dématérialisés de formation via L'ENT

Chaque étudiant/étudiante reçoit en début d'année un code d'accès personnalisé à l'**ENT** (Espace Numérique de Travail), permettant de retrouver : l'actualité de l'institut de formation, le planning des cours – personnalisé, les supports pédagogiques par modules de formation, l'annuaire des stagiaires (par promo) et des salarié.es de l'institut, le blog de l'association ERASMIX, les infos pratiques. En plus des supports dématérialisés, les formateurs/formatrices peuvent imprimer différents supports de cours, si nécessaire.





Contacts et accès

Sandrine BLASCO

Assistante pédagogique

Tel : 05 61 19 27 60 - sblasco@erasme.fr

Karine GIANNITRAPANI

Assistante E-Learning - Epreuves d'admission

Tel : 05 61 19 27 64 - kgiannitrapani@erasme.fr

Arnaud VILLEPONTOUX

Référent pour les élèves en situation de handicap

Tel : 05 61 19 27 77 - avillepontoux@erasme.fr

Erasmé, Institut du travail social

Email : info@erasme.fr

Site Internet : www.erasme.fr

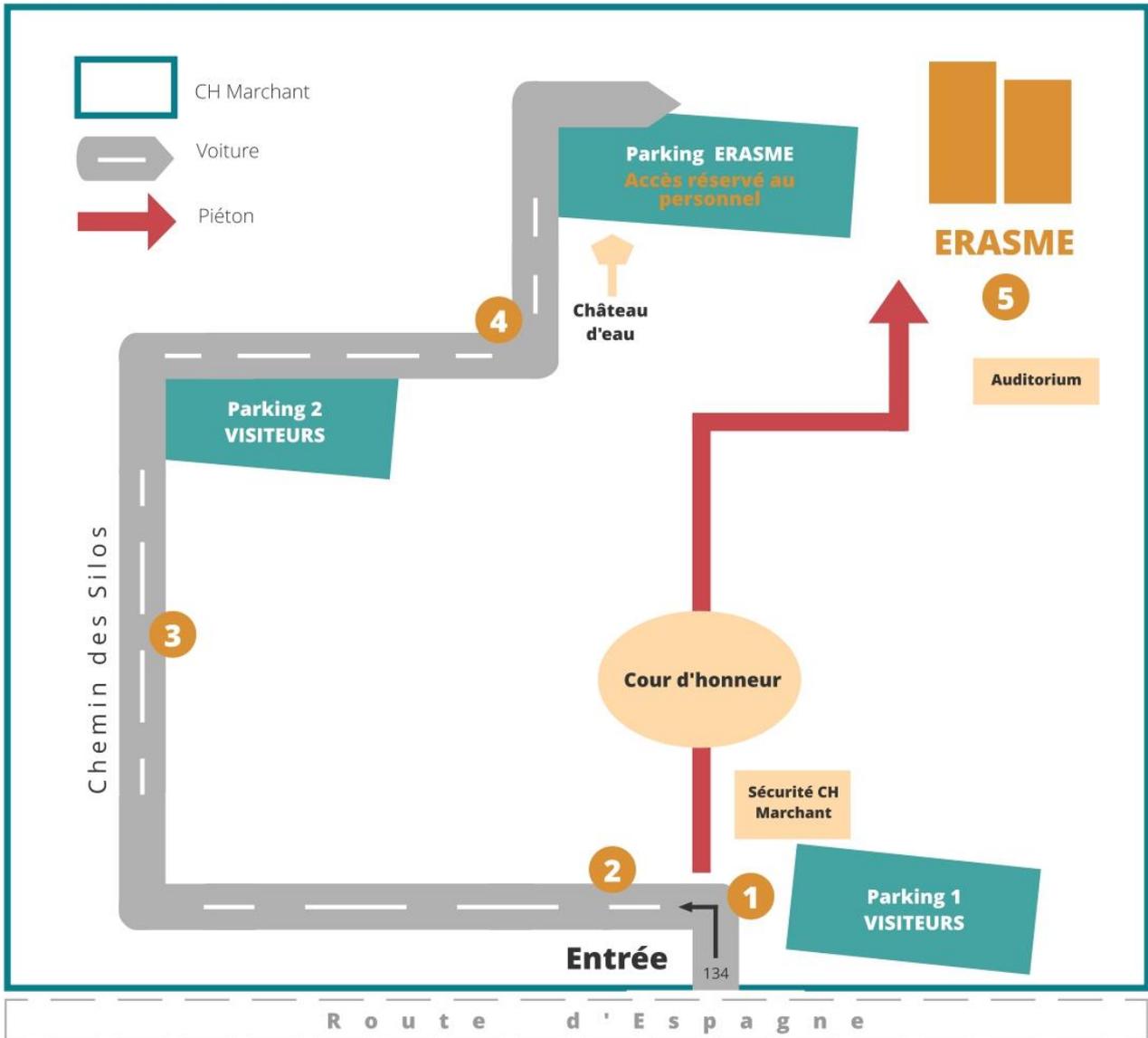
Plan d'accès

Dans l'enceinte du Centre Hospitalier Gérard Marchant 134, Route d'Espagne 31100 TOULOUSE

→ [Plan d'accès page suivante](#)

Plan d'accès

Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap



I n s t r u c t i o n s

- 1 Sonnez à l'interphone pour demander l'ouverture de la barrière
- 2 Tournez à gauche
- 3 Longez le mur d'enceinte
- 4 Vous apercevez le Château d'eau : Tourner à gauche
- 5 Vous êtes arrivé.e

**Vous ne nous trouvez pas ?
Contactez nous
au 05.61.19.27.60**